

Initiatives ministérielles

Les projets de pays à pays de l'ACDI sont tous gérés selon les politiques et modalités en vigueur, afin que l'ACDI obtienne la pleine justification des crédits versés aux agences d'exécution durant les projets et à la fin de ceux-ci.

La valeur de tous les projets de pays à pays de l'ACDI excède 1 000 \$ et les décaissements au titre de ces projets sont faits conformément aux dispositions d'un contrat ou d'un accord de contribution signé par l'ACDI et un agent d'exécution canadien. Les dispositions en question prévoient notamment les modalités de reddition des comptes en ce qui concerne les dépenses engagées par l'agent d'exécution dans le cadre du projet.

Par la suite, tous les rapports financiers, demandes de remboursement ou factures reçus sont comparés aux dispositions du contrat ou de l'accord de contribution, puis approuvés par le gestionnaire responsable du projet. Dans certains cas, l'Agence retient également les services d'un cabinet d'experts-comptables qui effectue une vérification des dépenses dont les agents d'exécution demandent le remboursement pour s'assurer que celles-ci sont prévues dans le contrat ou l'accord de contribution et qu'elles sont justifiées.

[Traduction]

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 78 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

[Texte]

*Question n° 78—Mme Lalonde (Mercier):

Pour les nouveaux projets annoncés pour l'année en cours dans le cadre du Programme Initiatives stratégiques, a) quels sont les programmes qui ont subi des coupures suite à la réaffectation des fonds à l'intérieur du budget 1994, b) quel est le montant de ces coupures pour chacun des programmes et c) quelle est la répartition entre les provinces et les territoires?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): a) Programme Emploi et Assurance, b) 90 millions \$, et c) les répercussions du budget par province sur cette réaffectation ne peuvent être fournies, car les fonds n'ont pas été directement rapatriés des allocations régionales.

Il est important de noter que les fonds qui seront dépensés pour ces initiatives stratégiques vont, en grande partie, équilibrer l'impact sur les provinces qui a pu survenir dû à la création de ce budget spécial.

Dans le budget fédéral de 1994, une provision de 800 millions de dollars pour 1995-1996 et 1996-1997 a été mise de côté afin de tester de nouvelles approches pour la formation et la réinté-

gration des gens sur le marché du travail, en collaboration avec les provinces et les territoires. Ce gouvernement s'est engagé à améliorer les possibilités d'emploi pour les Canadiens et a, en collaboration avec les provinces et les territoires, conçu des projets dans le cadre des Initiatives stratégiques qui seront mis en oeuvre dans l'année financière en cours. C'est pourquoi les fonds des budgets existants ont été redirigés afin d'appuyer l'avancement de ces importants projets.

[Traduction]

M. Milliken: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice-président: Il reste à peu près cinq minutes à l'honorable député de Richmond—Wolfe pour terminer son discours.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Avez-vous inclus les minutes que m'a fait perdre l'honorable député de Broadview—Greenwood, monsieur le Président?

Le vice-président: Bien entendu, on vous donne une autre minute.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, pour continuer dans le débat, je voudrais rappeler en synthèse toute la première partie qui est extrêmement importante de l'influence de l'impact du développement régional et particulièrement de l'action fédérale dans le développement régional. Rappelons d'abord que dans les deux séries de reproduction des ententes de développement économique régional, les EDER, de 1974 à 1984, on a vu l'impact extrêmement négatif sur les régions périphériques, c'est-à-dire les régions qui sont autres que des grands centres où on a consacré des budgets de l'ordre de 46 p. 100 en termes d'investissements.

Je voudrais continuer cette démonstration parce que l'objectif ultime est de faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il doit se retirer totalement du développement régional au Québec et reconnaître le Québec comme le seul maître d'oeuvre du développement. Or, dans la continuité de ma démonstration, en intégrant les bureaux régionaux, les BFDRQ, au ministère de l'Industrie et en les transformant en centres de services aux entreprises du Canada, le gouvernement libéral instaure un guichet unique de renseignements sur les programmes et services fédéraux, provinciaux et municipaux au Québec dont le seul objectif est de mettre en évidence, d'après nous, les politiques canadiennes en matière de développement régional, et cela avec